

Conseil d'Administration du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

D 21/2026

**Adoption du
règlement intérieur
des animations
organisées par le
Centre Communal
d'Action Sociale**

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 10
Absents : 3
Excusés-représentés : 4
Votants : 14

Le Président, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Francis GOSSET, Jean-Pierre LAVIEVILLE, Christophe KINDT, Christelle ROGGE, Thomas FABRE, Marilyne DESEILLE, Christiane CLERET, Delphine MONNIER, Renée CHASSARD, Isabelle GALLET

Etaient absent ayant donné procuration :

Dorothee LENGAIN à Francis GOSSET,
Marie VENET à Christophe KINDT
Denise DE TEMMERMAN à Renée CHASSARD
Elena VANDERHAEGEN à Isabelle GALLET

Etaient absents :

Cyprien RICHER, Président du CCAS, Frédérique BRILLOT, Catherine BRABANT

Monsieur Christophe KINDT a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Francis GOSSET, Vice-Président :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions relatives aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre tout au long de l'année diverses animations, activités, sorties, séjours, voyages et ateliers destinés aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux familles ainsi qu'aux personnes isolées socialement ;

Considérant que ces actions contribuent au maintien du lien social, à la prévention de l'isolement et au développement de la participation à la vie locale ;

Considérant qu'il convient de définir un cadre commun permettant de préciser les conditions d'inscription, les modalités de participation, les règles de fonctionnement des activités, les conditions d'accès aux locaux ainsi que les droits et obligations des participants ;

Considérant qu'aucun règlement intérieur spécifique aux animations du CCAS n'a jusqu'à présent été formalisé ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Abstention : M. Thomas FABRE, Mme Christelle ROGGE, Mme Renée CHASSARD, Mme DE TEMMERMAN

APPROUVE

Le règlement intérieur des animations organisées par le Centre Communal d'Action Sociale, annexé à la présente délibération ;

DIT

Que ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'inscription et d'accès aux animations ;
- Les modalités de participation financière et de remboursement ;
- Les conditions d'accès et d'utilisation des locaux ;
- Les règles de comportement applicables aux participants ;
- Les dispositions relatives à la protection des données personnelles et au droit à l'image ;

DIT

Que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2026 ;

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à son application et à signer tout document s'y rapportant ;

DIT

Que le règlement sera affiché dans les locaux du CCAS et communiqué aux usagers lors de leur inscription aux activités ;

DIT

Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président du CCAS
Et par délégation de signature
Le Vice-Président

Cyprien RICHER



Le secrétaire de séance,

Christophe KINDT